

Histoire & Mémoire

PC 1251/1



éditorial

L'exposition des journées patrimoniales des archives départementales, cette année, est consacrée aux grands plans de géomètres levés au XVIII^e siècle à des fins variées, le plus souvent juridiques. Au sein de l'échantillon présenté, tiré d'une collection exceptionnelle sauvée du désastre de l'incendie de 1915, le choix de mettre en valeur le plan tricentenaire d'Arras du géomètre Desailly peut être aisément justifié.

Pour les Arrageois et les visiteurs de la ville en 2004, la comparaison du plan et des noms de rues et de places comporte un intérêt dépassant l'anecdotique. Pour les chercheurs, historiens, géographes, urbanistes, ce très beau document, qu'à la manière du cadastre on ne pouvait opposer à un adversaire mais auquel il était tentant de recourir comme commencement de preuve, photographie de manière scientifique pour la première fois le territoire de la ville *intra muros*. Pour l'amateur de belles choses, il ne pourra nier que cette pièce a gardé beaucoup d'allure, quoiqu'elle ait perdu de ses couleurs d'origine, que pour des raisons déontologiques propres aux archives on n'a pas voulu restituer dans leur éclat de jeunesse, comme cela se ferait pour un tableau du même âge.

Ces motifs ont milité pour fabriquer un *Histoire et Mémoire* exceptionnel, ce trimestre, autour de ce seul document, reproduit comme un poster, que le plus grand nombre pourra avoir en mains.

Dominique DUPILET
Président du Conseil général



n° 38 prix : 3€

Un plan d'Arras en 1704

Historique

On sait peu de choses sur l'arpenteur Jean Desailly. Son nom apparaît dans les archives de l'abbaye Saint-Vaast en 1700. Il s'occupe alors de l'étalonnage des poids et mesures : le 15 avril, il signe le procès-verbal de jaugeage des mesures du monastère et fournit une comparaison avec celles de la châtellenie de Lille. De 1702 à 1705, il réalise pour l'abbaye un ensemble remarquable de plans et d'atlas couvrant Arras et sa banlieue (cotes : CPL 812 R, 1125 R, 1350 F à 1352 F), quelques relevés partiels de la ville (CPL 7 C, 9 C, 1451 C) et un plan de l'église et du cimetière de Meurchin (CPL 1291 C et 1985 C). On pourrait ajouter à cette liste un grand plan sur parchemin d'Arras et des environs, ni signé, ni daté, mais qui curieusement se modèle sur celui de 1704 pour ce qui est du tracé et de la numérotation des rues (CPL 840 R). On ne trouve plus ensuite mentionné de lui qu'un plan de la seigneurie de Lannoy à Ennevelin (Nord), levé en 1743 si l'on en croit l'inventaire¹, mais il doit s'agir d'une erreur car on comprendrait mal que l'abbaye n'ait pas fait appel entre-temps aux services d'un arpenteur aussi talentueux.

Le dédicataire, Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon (1643-1715), est évidemment mieux connu. Cardinal avant 30 ans, abbé commendataire de Cluny, de Tournus, de Saint-Ouen de Rouen... et de Saint-Vaast d'Arras depuis 1673, il s'agit d'un des princes de l'Église les mieux dotés et de l'un des plus contestables aussi. Saint-Simon a tracé un portrait à charge terrible

de celui qui, rappelé de Rome, chassé de la cour, à bout de ressources, ayant perdu son procès contre les clunisiens réformés, qu'il prétendait commander, ayant été ridiculisé par la découverte du faux cartulaire de Brioude et de la fallacieuse *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, qu'il avait commandités, voyant partout son orgueil démesuré bafoué, finit par trahir son roi en passant les lignes françaises pendant le siège de Douai, en profitant d'une permission de séjour dans son abbaye d'Arras et d'un prétendu déplacement à Vicoigne, au printemps de 1710.

Quant aux circonstances de la levée du plan, elles sont claires. L'abbé et ses moines avaient besoin de prouver ou d'étayer leurs droits de seigneurs fonciers et bas justiciers d'Arras (en partie), contre l'échevinage et éventuellement les autres seigneurs, roi et évêque. Mais l'adversaire est bien le corps municipal, contre qui, au début de son abbatiat, Bouillon avait déjà bataillé. Nous nous référerons à deux liasses de procédures conservées aux archives communales d'Arras (section ancienne, à la médiathèque) pour éclairer le contexte judiciaire. La comparaison des dossiers cotés FF 280 et FF 282 apporte beaucoup à ce sujet, assez complexe pour n'avoir pas été complètement traité par les his-



Le siège d'Arras levé par la défaite des ennemis, 1654. Dessiné sur les lieux par ordre du roy et présenté à Sa Majesté. A Paris, par le sieur de Beaulieu [...]. N. Cochon sculptit (4 J) 440¹, détail

toriens. Dans la première liasse sont les procès de la ville et de l'abbaye relatifs à des droits fiscaux et à des prérogatives juridictionnelles aux XIV^e et XV^e siècles : les franchises des fiefs et des «pouvoirs» de l'abbaye en ville et à la proche campagne (les Héés, la Vigne) sont régulièrement remis en cause par l'échevinage. Pour les vingt premières années du XVIII^e siècle, dans FF 282, l'inventaire donne un reflet exact, comme dans un miroir, de la situation médiévale : mêmes conflits de concurrence, même enchevêtrement de prérogatives, fiscales (pour les marchandises débitées en ville surtout), judiciaires, de police commerciale (le vin, les étoux, le grain). Mais les analyses de G. Besnier et de C. Bougard (*Inventaire des archives communales d'Arras antérieures à 1790*, Arras, 2002, p. 238-248), malgré toute leur précision, rendent bien compte de la difficulté d'interprétation des documents, en associant les «pouvoirs» et fiefs et «pouvoirs» et seigneuries. Causes personnelles, causes réelles, justice civile et criminelle n'ont pas le même traitement selon les lieux de la ville. L'arbitrage de la justice royale est sans cesse invoqué. Les compromis sont remis en cause du Moyen Âge aux Lumières.

Un document exceptionnel

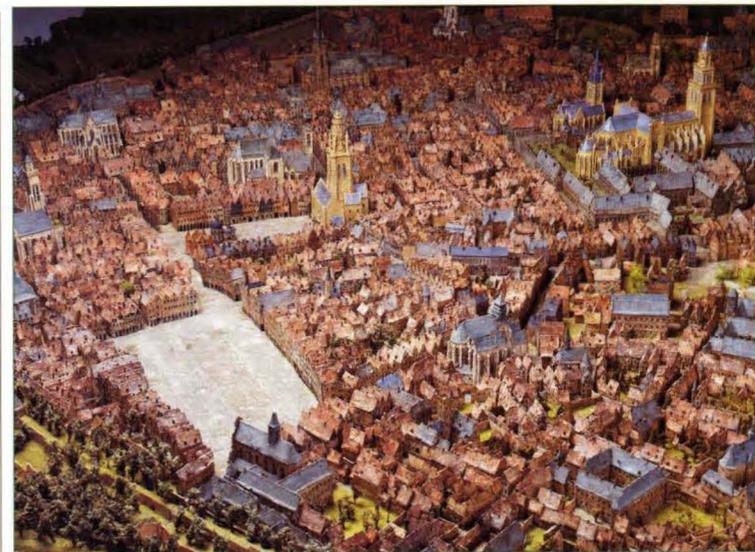
Le plan de Desailly s'inscrit dans une longue suite de représentations cartographiques de la ville dont les plus anciens témoignages remontent au XVI^e siècle. Le premier plan, exécuté avant 1530 par Adrien de Bazelaire pour Charles Quint, est perdu. Celui du géographe hollandais Jacques de Deventer, postérieur d'une vingtaine d'années, contenu dans un atlas des villes des Pays-Bas commandé par Philippe II, est demeuré longtemps inédit puisqu'il ne fut publié qu'en 1924. Les contemporains ont connu un plan gravé en 1581, en deux éditions distinctes, l'une parue à Anvers chez Plantin dans l'atlas de Louis Guichardin, *Descrittione di tutti i Paesi Bassi*, l'autre dans le tome III des *Civitates orbis terrarum* de Georg Braun, imprimé à Cologne. Ce plan très séduisant puisqu'il représente les édifices en perspective cavalière, a servi de modèle aux successeurs qui se sont

contentés de l'actualiser, en particulier à Hans Coninxloo pour peindre la tentative manquée d'Henri IV contre la ville en 1597 (Musée des Beaux-Arts d'Arras).

Une nouvelle étape est franchie lors des guerres du milieu du XVII^e siècle qui ont donné lieu à une série de descriptions et vues militaires, véritables chefs-d'œuvre de la gravure française, dont l'intérêt est à la fois historique et documentaire pour la connaissance de la ville et de ses fortifications avant les modifications entreprises par Vauban à partir de 1668. On citera notamment la vue du siège de 1640 gravée pour Richelieu par l'Italien Stefano Della Bella (1610-1664) et celles de la levée du siège d'Arras en 1654, dues à Sébastien de Pontault de Beaulieu (vers 1612-1674). À l'actif de cette période, on n'aurait garde d'oublier le très précieux dessin aquarellé d'Adam-François Van der Meulen (1632-1690), réalisé pour le tableau célébrant l'entrée de Louis XIV et de Marie-Thérèse à Arras le 22 juillet 1667, qui offre une image panoramique du front sud-ouest de la ville d'une précision quasi photographique.

Tous ces documents valorisent les éléments de défense aux dépens de l'agglomération proprement dite. C'est le plan de Desailly qui fournit le premier témoignage topographique précis. Les spécialistes se sont plu à saluer sa fiabilité et la richesse des informations qu'il contient. Honoré Bernard, qui est le meilleur connaisseur de la configuration de la ville à cette époque grâce à une longue et minutieuse restauration du plan-relief du musée d'Arras, écrit : «...la précision et l'exactitude nous laissent admiratifs : un atelier moderne de géomètres, équipés des moyens les plus en pointe en matière de mensuration et de tracé, ne ferait guère mieux. Bien plus encore, Desailly et ses collaborateurs se sont astreints à rendre compte de toutes les anomalies des alignements du plan-relief, ce qui atteste au demeurant la perfection technique atteinte par les services de cartographie militaire de l'époque². Il se pourrait même, selon Nicolas Faucherre, expert en patrimoine militaire, que le plan ait servi de base au travail de l'ingénieur Ladevèze chargé par Louis XIV, une dizaine d'années plus tard, de réaliser le plan-relief de la ville. Quoiqu'il en soit, il en constitue le complément par la légende qui offre de la cité et de la ville la nomenclature la plus exhaustive qui soit. On doit au siècle des Lumières un autre relevé précieux mais hélas presque totalement détruit et connu par des copies calquées avant 1914 : celui de l'architecte Pierre-Louis Beffara (1712-1776) qui fut recruté par le Magistrat en 1757 pour lever «le plan de la ville avec les alignements et l'établissement du niveau des rues» (Arras, médiathèque municipale).

La cartographie des ressorts seigneuriaux, destinée à identifier les «pouvoirs» ou districts sur lesquels les abbé et couvent de Saint-Vaast exerçaient leur seigneurie immédiate et leur basse justice (et exceptionnellement la haute justice), fait donc apparaître clairement ces territoires, en noir et en «argent», - teinte dont les sels ont viré



Plan-relief d'Arras, détail (Musée des Beaux-Arts d'Arras, cliché Gérard Poteau)

au noir bleuté avec les siècles³, mais aussi en azur et en violet des tenures de statuts juridiques différents quoique dans la dépendance vésudaine, face au rouge pâle des autres pouvoirs, juridictions ou seigneuries (l'échevinage, l'évêque). Mais, touche moderne à cette cartographie «féodale» ou «seigneuriale», notre géomètre utilise d'autres couleurs pour désigner des bâtiments militaires (les casernes notamment) ou cultuels et pour caractériser des natures de terrains (non bâtis) : la voirie en blanc, les prés et pâtures en vert (on devrait écrire en verts, car la nuance de base n'a pas été stable) et les cours et étendues d'eau en vert d'eau. Les revêtements des bastions et des courtines sont bien différenciés, mais leur couleur importait peu aux commanditaires de l'œuvre. Autrement dit, le classement des immeubles est double et concurrent, juridique et géographique, au sens d'une géographie humaine et fiscale que reprendra le cadastre par nature de cultures de 1807.

Fortune posthume

Le plan fut très rapidement connu et exploité par les historiens. En 1844, l'archiviste départemental Alexandre Godin (1810-1873), qui effectua le premier classement des cartes et plans - le plan fut alors référencé sous le numéro 616 -, le valorisait dans un rapport sur les archives du Pas-de-Calais, publié par l'historien P. Roger dans la *Bibliothèque historique, monumentale, ecclésiastique et littéraire de la Picardie et de l'Artois*³ : «La plupart des plans provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Vaast sont en parchemin ou en papier collé sur toile ; au nombre de ces derniers on remarque surtout un plan de la ville et de la cité d'Arras dressé en 1704 par Desailly [...]. Ce plan est fait sur une grande échelle ; la netteté, la pureté des lignes et du lavis attestent dans son auteur des connaissances et une habileté pour ce genre de travail bien rares

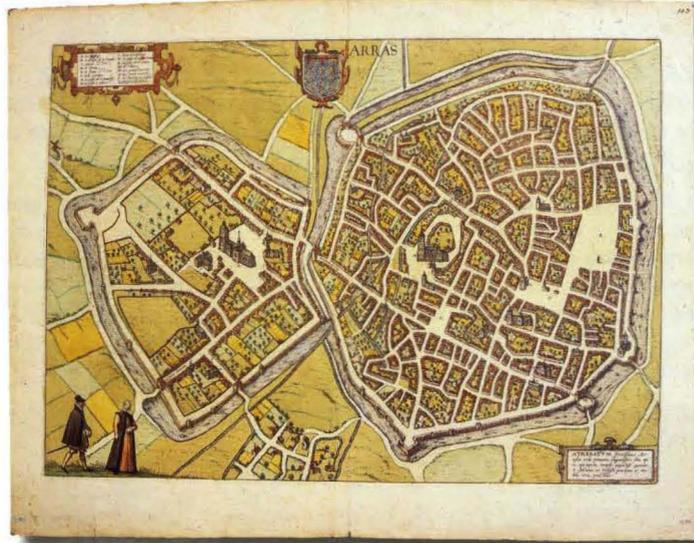
au temps où il vivait». Le mauvais état de conservation du document conduisit Godin, pour permettre sa communication au public, à en faire dessiner une copie par son adjoint Jules-Aimé Cottel, qu'il certifie conforme le 16 novembre 1849 (cote : CPL 802 R). En 1856, l'imprimeur arrageois Alphonse Brissy lithographia, vraisemblablement de sa propre initiative, une version simplifiée pour accompagner l'ouvrage publié par Alexandre Godin et Achmet d'Héricourt, *Les rues d'Arras. Dictionnaire historique...* (cote : 4 J 438/106). L'existence de ces copies dispensa de procéder à la restauration de l'original. Lors de l'inventaire définitif de la série des cartes et plans entrepris en 1882, qui donna au plan sa cote actuelle (CPL 812), l'archiviste Henri Lorient se contenta de noter sur la fiche signalétique le mauvais état par la mention : «à réparer». On se borna à procéder à quelques interventions maladroites, consistant notamment en des collages.

Il a été décidé de restaurer ce document en 2004. Cette opération a consisté en une réparation, avec doublage et comblement des lacunes. En outre, et contrairement à ce qui se pratique ordinairement en matière de restauration d'archives, l'artisan pressenti a été chargé de rétablir la couleur azur (bleu) sur 26 parcelles d'où elle avait disparu ou bien où elle avait été remplacée abusivement par du violet lors d'une restauration antérieure (n° 271).

¹ Henri Lorient et Jules Chavanon, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Archives ecclésiastiques. Série H, t. I, fonds de l'abbaye de Saint-Vaast, Arras, 1902, p. 300 (H 410), et t. II, 1906, p. 99 (H 1193) [analyses de documents brûlés en 1915].*

² Honoré Bernard, *Arras, ville fortifiée*, Arras, 1993, p. 15.

³ Amiens, 1844, p. 215.



Plan d'Arras, Braun, 1581 (4 J 438¹)

Plan de la ville et cité d'Arras, capitale du pays et comté d'Artois, scituée au 24° degré de longitude et au 50° degré 16 minutes de latitude septentrionale, dédiée à son Altesse éminentissime Monseigneur le cardinal de Bouillon, doyen du Sacré Collège, abbé de l'abbaye royale de Saint-Vaast d'Arras, à Messieurs les grand prieur et religieux de ladite abbaye, seigneurs de ladite ville et en partie de ladite cité, par leur très humble et très obéissant serviteur J. Desailly, maître arpenteur juré de ce pays. 1704.

REPertoire DE LA PRESENTE CARTE FIGURATIVE

Tous les lieux, places, scituations et grandeurs proportionnelles des églises et chapelles, tant dans la ville que dans la cité, sont marquées et désignées d'or avec une croix noir dans le milieu.

Les lieux, places, scituations et grandeurs proportionnelles des fiefs de l'abbaye royale de Saint-Vaast d'Arras sont marquées et désignées d'azur, et les lignes d'or qui sont au dedans aussy bien que celles qui les renferment et séparent d'avec les autres couleurs dénotent les dérends des différentes maisons qui composent lesdits fiefs.

Les lieux, places, scituations et grandeurs proportionnelles des maisons tenus en coterie de l'abbaye royale de Saint-Vaast d'Arras, et en tous cas uniquement de la soubprévosté de ladite abbaye, sont marquées et désignées de couleur violette.

Les lieux, places, scituations et grandeurs proportionnelles de l'enclos de l'abbaye royale de Saint-Vaast d'Arras sont marquées et désignées d'argent, mais la place de Saint-Vaast, avec plusieurs autres rues qui font partie dudit enclos, sont marquées et désignées toutes blanches et sans autre couleur que celle du papier.

Les cazernes, corps de gardes, magasins et arsenal, soit qu'ils soient scitués dans la ville ou dans la cité et sur quel pouvoir ou juridiction que ce soit, sont tous marquées et désignées de couleur brun rouge foncé.

L'esplanade et prez aux environs le jardin du gouverneur, celui de l'évesché et cimetière de Saint-Nicaize sont tous marqués et désignées de couleur verte.

Le Crinçon, Wez Dames-Esmain, Rivage, fossé Burien, courant d'eaux des Hautes-Fontaines, d'Agny et autres sont tous marquées et désignées de couleur d'eau.

Les petites circonférences qui sont marquées et désignées dans les rues, flégards et autres places publiques dénotent les lieux et places des pierres.

Toutes les rues, flégards et autres places publiques généralement quelconques sont marquées et désignées toutes blanches et sans autre couleur que celle du papier.

Les pouvoirs de l'abbaye royale de Saint-Vaast d'Arras dans ladite ville, que l'on dit du Grand et Petit-Jardin, de la Cronerie, du Prez, de l'Estré, du Bloc, Porte Cité et autres, sont tous marquées et désignées de couleurs noir ainsi qu'il se comprend et extend en général et en particulier, et sont tous séparés d'avec les autres pouvoirs qui ne sont point de Saint-Vaast par une ligne d'or qui sépare aussy l'enclos de ladite abbaye d'avec lesdits pouvoirs qui ne sont point d'icelle, laquelle ligne de séparation commence hors ladite ville dans une p[lace] où l'on souloit porter les immondices d'icelle, au-devant la porte Saint-Michel, sur laquelle place souloit y avoir une borne comme au point marqué A*, laquelle faisoit séparation [et] dérends desdits pouvoirs de Saint-Vaast d'avecq l'eschevinage; et d'icelle borne rentrant [en] droite ligne dans ladite [ville], traversant les fossés et murs d'icelle jusqu'à un puits qui est sous la grande porte d'entrée des cazernes du Point-du-Jour (n° 4) par la rue de Loliette (n° 5); et dudit puits traversant ladite rue de Loliette et jardin des carmes deschaussez (n° 6) par une autre ligne droite jusqu'à un autre puits au bout de la rue du Pignon-Bigarré (n° 9) du costé de la rue du Coulon (n° 8); et dudit puits par une autre ligne droite qui traverse jusqu'au milieu [d']une isle de maison qui est fermée des rues du Grand-Jardin, dudit Pignon-Bigarré, du Cornet et du Coulon, c'est-à-dire jusqu'au point marqué B*; et [de] là descendant par [une] autre ligne droite toujours par le milieu de ladite isle

jusqu'à un fief de ladite abbaye que l'on dit four de l'Obel (n° 24); et de là allant toujours le long du long dudit fief jusqu'à ladite rue du Cornet (n° 20); et de là traversant [t]out une autre isle de maison par une autre ligne droite jusqu'à un puis dans la rue du Prébitaire ou cure de Sainte-Croix (n° 29); et d'iceluy puits traversant encore toute une autre isle de maison aussy par une ligne droite jusqu'à un grand pleye du coude dans la rue Saint-Jacques (n° 40), lequel pleye est distant de la chapelle de Saint-Jacques (n° 39) de 41 à 42 pieds de roy, et du milieu de ladite rue Saint-Jacques et à l'endroit dudit pleye par une autre ligne en allant du costé de la rue de la Ceugnette-au-Beur (n° 46) jusqu'à une borne de grez qui est au rez-de-chaussée et éloigné du coing de ladite [rue] Saint-Jacques sur le rang de ladite chapelle d'un p[ied] et demy de roy; et d'icelle borne [trave]rsant à droite [li]gne ladite rue de la Ceugnette-au-Beur sur la longueur de 10-11 pieds de roy, c'est-à-dire jusqu'à un puits qui est vis-à-viz ladite rue Saint-Jacques; et de là par une autre ligne droite qui traverse jusqu'au milieu d'une isle de maison fermée des rues du Grand-Jardin, des Trompettes, de la C[eu]gnette-au-Beur et du Marché-au-Fillet, c'est-à-dire jusqu'au point C*, puis descendant à angle rectangle et par une ligne droite vers ladite rue du Grand-Jardin (n° 47) jusqu'au point D*, qui est distant de la rue des Augustines de 23 à 24 pieds de roy, puis faisant un angle obtus retournant par une autre ligne droite qui traverse toujours la même isle de maison jusqu'à un puis qui est à l'entrée de la rue des Copelipas (n° 63) ou extrémité de celle des Trompettes (n° 79), lequel puits est distant du coing de la rue du Grand-Jardin à compter en allant vers les augustines de pareille longueur de 23 à 24 pieds de roy; et continue aussy ladite ligne droite jusqu'au milieu de ladite rue et à l'endroit dudit puits; et de là retournant par une autre ligne droite vers la grande rue du Marché-au-Fillet (n° 80) jusqu'à l'endroit du milieu de la rue des Hostiers, dite des [L]ombards, puis descendant toujours par le milieu de ladite rue des Lombards (n° 78) jusqu'à l'endroit d'un autre puits en icelle qui est d[is]tant de son coing [à compter] vers la rue de l'Abbaye (n° 81) de 52 à 53 pieds de roy; et du milieu de ladite [rue] des Lombards et à l'endroit dudit puits par une autre ligne droite qui traverse l'hô[te]l de Monmorency (n° 103) et l'hôpital et convent des Chariotes (n° 102) jusqu'à un endroit dans le milieu d'une petite ruelle sans bout (n° 101) qui est [située] derrière ledit hospital, lequel [en]droit est distant du coing dudit hôpital à compter

vers ladite rue de l'Abbaye de 66 pieds [de roy]; et descendant toujours par le milieu de ladite rue sans bout jusque au milieu de ladite rue de l'Abbaye comme au point E*, pu[is] remonant [par] le milieu de ladite rue de l'Abbaye sur la longueur de 47 pieds de roy, c'est-à-dire jusqu'au point F*; et de là par une autre ligne qui sépare la maison de la Clef d'avec celle qui y tient, et jusqu'aux murailles de ladite abbaye, puis continuant le long du long desdites murailles en remonant jusques et compris la maison des hoirs Pierre Beugnet, c'est-à-dire jusqu'à une autre muraille de ladite abbaye qui fait séparation d'icelle et de ladite maison, laquelle muraille contient 80 pieds de roy de long et fait un petit pleye ou angle par le milieu, puis continuant en ligne de ladite muraille jusqu'au milieu de ladite rue de l'Abbaye; et de là remonant par derrière les murs d'icelle abbaye, toujours par le milieu des rues (n° 81 et 146) jusqu'au milieu de celle des Prestres (n° 143), c'est-à-dire jusqu'au point G*; et de là descendant toujours par [le] milieu de ladite rue des Prestres du costé de l'égl[ise] de Sainte-Marie-M[ag]delaine (n° 128) jusqu'à l'endroit du milieu d'une petite rue ou flégard qui est entre ladite église [et] l'hôtel de Souaste (n° 131) et passant par le milieu de ladite petite rue ou flégard et par derrière ladite église, descendant toujours par le milieu des rues (n° 132 et 134) jusques et compris toute la Gouvernance et la Cour-le-Comte, attendu que l'un [et] l'autre aussy bien que ladite église [de] la Magdelaine font partie de l'enclos de ladite abbaye, et continuant aussy en remonant le long du long de la rivière du Crinçon jusques au point H* qui est distant de la rue de Saint-Aubert (n° 267) [de] 41 pieds de roy; et de là traversant en ligne droite toute une isle de maison jusques dans la rue [des] Agaches (n° 123) au point marqué I*, lequel point est distant du coing d'icelle] rue vers l'église de Saint-Aubert de 24 pieds de roy et comprenant tout le reste de ladite rue ainsi qu'elle] s'extend jusqu'à son ex[trémité] vers ladite église de Saint-Aubert, ensemble toute la maison qui fait le coing d'icelle rue des Agaches du costé de l'hôpital Saint-Jean-en-l'Estré, attendu que ladite maison souloit faire partie de l'hôpital Saint-Jacques, et retournant par la ligne L* M* qui fait dérend et séparation de ladite maison d'avecq celle attenante, puis traversant par une autre ligne droite toute une isle de maison [et] ledit [hos]pital de Saint-Jean (n° 120) jusque dans un endroi[t] du milieu d[e] la rue de la Quentrie (n° [1]21) marqué N*, qui est distant du coin dudit hosp[ital] à

compter vers la grande rue de l'Es[tré] (n° 119) de 31 pieds de roy; et dudit point du m[ilieu] de ladite rue marqué N*, en allant toujours [par le] milieu d'icelle vers l'Isle-Adam (n° 109) sur la longueur de 14 pieds de roy comme au point O*, puis traversant par une ligne droite toute une autre isle de maison qui est entre ladite rue de l'Estré], de Saint-Maurice [et de] la Quentrie jusqu'au point marqué P* dans ladite rue Saint-Mau[rice] (n° 87)], distant du coing [d'icelle] à compter vers ladite rue de l'Estrée, de] 50 pieds de [roi, et comprenant tout le reste de ladite rue de Saint-Maurice ainsi qu'elle s'extend du côté de ladite rue de l'Estrée; et de là en] continuation ou prolongation de la [ligne] O*P*, [recommençant une autre] ligne droite au point marqué Q*, qui traverse tout le [rempart qui sépare la ville d'avec] la cité jusqu'au point marqué R* qui est sur la rue [ou bord du fossé Burien (n° 281), distant du coing de la porte cité de 78 pieds de roi,] et cette ligne d'or ainsi [marquée et figurée avec tous les plis et coudes sépare] comme dit est les pouvoirs] et enclos de l'abbaye royale de Saint-Vaast d'Arras [ainsi qu'ils se comprennent et s'étendent en général] d'avec les autres pouvoirs qui ne sont point de ladite [abbaye dans ladite] ville d'Arras.

Les pouvoirs de l'abbaye royale de Saint-Vaast d'Arras, que l'on dit des Maux], de la Cuisinette, de Baudimont et autres scitués dans ladite cité] sont aussy marquées et désignées de couleur noir suivant leurs grandeurs proportionnelles, lieux, places et scituations, et sont séparés des autres pouvoirs qui ne sont po[ss]és de ladite abbaye aussy par une ligne d'or qui commence sur la rive du fossé Burien au point S*, distant de l'extrémité du pont de la porte de la cité de 80 pieds de roy; et de là montant en droi]te ligne jusqu'à un petit égoux marqué T*, distant du coing de la rue Quitote, dit des Bouchers (n° 287), de 162 à 163 pieds de roy; et de là en remonant par une autre ligne droite jusqu'au pignon du dortoir [des] religieuses de l'Hostel-Dieu de la longueur [de] 170 pieds de roy, comme au point V*, puis traversant par une autre ligne droite jusque dans le milieu de ladite rue Quitote, au point W* qui est distant du coing d'icelle vers ledit fossé Burien de 164 pieds de roy, puis remonant toujours par le milieu de ladite rue du costé de la porte Maître-Adam (n° 288) jusqu'à une borne qui est proche d'un puits dans le milieu de ladite rue et distant d'un coing de la rue Maître-Adam (n° 289) de 270 pieds de roy, et dudit puis [et] borne traversant toute une isle de maison et rempart et fossé de ladite cité par une autre ligne droite qui passe au bas et joignant la motte du

moulin de l'Union; et recommençant, [attendant] ladite porte de Maître-Adam du costé de Baudimont et entrant dans la rue sans rien compr[en]dre] d'icelle jusqu'au point X* qui est distant de son coing à compter vers la rue de Baudimont (n° 297) de 173 pieds de roy, et traversant aussy le rempart, fossé et autres fortifications de ladite cité par une ligne de prolongation audit costé X* de ladite rue Maître-Adam, puis remonant par une autre ligne droite vers Baudimont sur la longueur de 90 pieds de roy, c'est-à-dire du point X* au point Y*, et retournant par une autre ligne droite jusque dans la rue de Baudimont au point Z* distant du coing de ladite rue Maître-Adam du costé de Baudimont de 91 à 92 pieds de roy; et de là descendant toujours par le milieu de ladite rue vers la porte de la cité sur la longueur de 6 à 7 pieds de roy et ensuite traversant par une autre ligne droite qui souloit faire séparation de deux maisons, l'une appartenant] à Pierre Le Clercq au lieu de Charles et Louis Rollequin, héritiers de Jean, scitué sur le pouvoir [de Saint]-Vaast, et celle de l'huissier Herlin, scitué sur le pouvoir de la cité, - lesquelles deux maisons appartiennent présentement au séminaire -, et continue ladite ligne droit[e] jusqu'au jardin de l'évesché comme au point &, laquelle ligne passe à 18 pieds de roy près du coing de l'église du [sém]inaire, du costé de la porte de la cité; et dudit point & continue aussy le long du long dudit jardin de l'évesché, les ra[m]pards, fossez et autres fortifications de [ladite] cité jusqu'au deho[r]s d'icelle, vers l'endroit où souloit avoir une [tour] nommé la Tard-Avisée; et cette ligne d'or ainsi marquée et figurée avec tous les plis et coudes, fait comme dit [est] la séparation des pouvoirs de l'abbaye royale de Saint-Vaast d'Arras ainsi qu'ils se comprennent et [étendent] dans ladite cité d'avec les [autres] pouvoirs qui ne sont point de ladite abbaye, mais les pouvoirs [de Saint-Vaast] dans ladite ville sont tous diff[er]enciés et séparés les uns des autres par une ligne d'argent.

Tous les autres pouvoirs qui ne sont point de l'abbaye royale de Saint-Vaast d'Arras, tant dans [la ville] que dans la cité généralement quelconques sont marquées et désignées de couleur rouge et sont sé[parés] d'avec les autres pouvoirs qui sont [de] ladite abbaye par la mesm[e] ligne d'or spécifiée dans les deu[x] articles précédents.

1. Cotel, fautif, a été corrigé.
2. Proposition Cotel peu satisfaisante.

- 1^{er} Dénote (sic) la Grande-Place.
2. Rue du Mouton-d'Arg[ent].
3. Lieu et place de la porte Saint-Michel présentement non usagée.
4. Cazermes du Point-du-Jour.
5. Rue de Loliette.
6. L'église et convent [des] carmes déchauss[és] dans lesquelles sont comprises deux boistelés de terres de la baronnie [de Beaumetz] tenue en fiefs de l'abbaye royale [de] Saint-Vaast d'Arras qui comprennent la totalité de ladite église et une par[ar]tie dudit convent marqués et désignés d'azur [sous] le mesme n° 6.
7. Est une p[er]tite superficie d'azur circulaire fermée et environnée d'une ligne d'or scituée sur ladite Grande-Place, distant de la muraille et portail de l'église neuve desdits pères carmes d'un pied et [dem]y de roy, laquelle superficie circulaire dénote le lieu et place de l'arbre de Beaumetz.
8. Dénote la rue du Coulon.
9. Rue du Pignon-Bigarré.
10. Rue du Grand-Jardin.
11. Rue de Paris, dite des Porteurs.
12. Dénote le lieu et place de la [Tour].
13. Mail[s]o[n] et moulin de poterie [tenus en coterie] de l'abbaye royale [de] Saint-Vaast d'Arras et en tout cas uniquement de la soubprévosté de ladite abbaye.
14. Flégard ou rue [sans] bout, fermée de porte par ses extrémités.
15. Rue du Courant.
16. Rivière du Crinchon.
17. Rue de l'Obel, dite de la [V]alleue.
18. Lieu et place de l'hospital, dite des Mortier.
19. Lieu et place de la maison et [éco]le des [pauvres] garçons orphelins de cette ville.
20. Rue du Conet.
- 21, 22, 23, 24 et 25. Dénote[n]t cinq maisons et héritages qui comp[os]ent ensemble un fief de l'abbaye royale de Saint-Vaast d'Arras que l'on dit le four de l'Obel et appartient savoir celle d'u[n] n° 21 à la v[eu]e Blondel, et celles des n° 22 et 23 à Jean Hyart, et celle du n° 24 à Jean-François [Lan]seal, et finalement celle du n° 25 aux hoirs du nommé [Le Sene].
26. Lieu et place de l'église et convent des dames religieuses de la Thieuloye.
27. Place de la [Bé]coye, dite des Potiers.
28. Flégard ou rue [sans] bout, [présentement] à usage de jardin par les particuliers qui ont leurs héritages [attens].
29. Rue du Presbytère, [alias] de la Vieille-Thieuloy [ou cure] de de (sic) Sainte-Croix.
30. Rue des Corbillots.
31. Petit c[imeti]ère.
32. Magazin.
33. Rue des Cannonniers.
34. Rue de la D[omi]nienne.
35. Rue du Vivier.
36. L'église et convent des dames [religieuses] du Vivier.
37. Rue du Croissant.
38. Rue de la [Vieille]-Vingtaine.
39. Chapelle de [S]aint-Jacques.
40. Rue de [S]aint-Jacques.
41. L'église de Sainte-Croix.
42. Rue de Sainte-Croix.
- 43 et 44. Petits [flégards] ou rues sans bout.
45. Marché au fil[et].
46. Rue de la Ceugnette-au-Bour, dite du Nocquet-d'Or.
47. Rue des Augustines ou du Grand-Jardin.
48. Rue des Guinegatte, dite de la Meule.
49. Rue du Puy-de-Soty.
50. Rue de la Cro[is]nerie.
51. Rue des Fileresses.
52. Rue des Caillo[is].
53. Rue des Processions.
54. Rue aux Foulons.
55. Rue du Pont-Amoureux.

56. La Chapelle-au-Jardin.
57. Rue de la Chapellette.
58. Rue de la Congnée.
59. Cazermes de[s] Boullouires.
- 60 et 61. D[é]notent un fief de l'abbaye royale de Saint-Vaast d'Arras, que l'on dit du four de la Place, composée de deux maisons et héritages tenantes ensemble, appartenant savoir celle du n° 60, nommé vulgairement les Trois-Filloses, à la demoiselle Cou[ro]l, et l'autre du n° 61, nommé les P[er]tites-Rozettes appartient à la demoiselle Briois.
62. L'église et convent des dame[s] religieuses aug[us]tines.
63. Rue des Copelipas.
64. Rue Toussaint.
65. Place Fou[r]drin.
66. Rivage.
67. Entré et sortie des basteaux.
68. Rue du Pré.
69. Cazermes du Rivage.
70. Rue des Onze-Mille-Vierges.
71. Chapelle des Onze-Mille-Vierges.
72. Chapelle et hosp[ita]l de Saint-Eloy au devant du Rivage.
73. Flégard ou rue sans bout, fermée d'une p[er]te sur la rue de Méaulens.
74. Rue du Rivage.
75. Rue des Gal[le]toires.
76. Rue N[eu]ve, église dite Hie[rusalem].
77. Cha[pelle] des Petits-Ardens, dite [des] Drapiers.
78. Rue [des Hostiers, dite] des Lombards.
79. Rue [des Trompettes].
80. [Rue du Marché-au-Fillet].
81. Rue [de l'Abbaye].
82. Rue [de Méaulens].
83. Rue [Guériot].
- 84 et 85. D[é]notent un fief de l'abbaye royale [de] Saint-Vaast d'Arras, [que l'on dit] four [de l'Étoille ou de] Saint-Georges], composé [de] deux maisons tenantes ensemble appartenant à Gilles [Malvoisin], Claude [Lan]seal et Marie [Marguerite Du] Ricz.
86. P[er]te de Méaulens.
87. Rue [de] Saint-Maurice.
88. Rue [des Dorlots].
- 89 et 90. D[é]notent un fief de l'abbaye royale [de] Saint-Vaast d'Arras, [que l'on dit] brasserie de l'Étoille, [divisé] présentement en deux [maisons] et héritages appartenant à savoir [celle] du n° 89 à Elisabeth-Thérèse Godart, veuve de Mathieu Hurtaut, et l'autre du n° 90 à Pierre Guis[ain] et An[ne]-Françoise Hurtaut.
91. Rue d[u] Blocq.
92. Rue [des] Archers.
93. Rue de[s] Est[oc]q ou du [T]ocquet.
94. Rue des Te[ntur]iers.
95. Le [Cr]inchon.
- 96 et 97. D[é]notent un fief de l'abbaye royale [de] Saint-Vaast d'Arras, [que l'on dit] les Nocquet, composé de deux maisons [tenantes ensemble] appartenant à savoir celle du n° 96 à Vindicien Prévost et l'autre au nommé Jean-François Caron et Antoine P[er]t.
98. Maison [à usage] de cabaret où pend pour [enseigne] la Clef d'Or, appartenante auxdits sieurs de Saint-Vaast.
99. Le Pe[tit]-Moulin[et], ainsi nommé, [tenu en] coterie de ladite abbaye [et en] cas unique[ment] de la soubprévosté d'icelle.
100. Dénote un fief de ladite abbaye [que l'on dit] le four du Moulinet.
101. Flégard ou rue sans bout.
102. L'église et convent des religieuses dite des Chariottes.
103. L'hostel de Montmorency.
104. L'église et abbaye royale de Saint-Vaast d'Arras.
105. Place de Saint-Vaast.
106. Pont de Saint-Vaast.
107. Flégard [ou] petite rue [sans] bout, fermée d'une porte sur la rue des Teinturiers.

108. Cazerme d'icelle du Grand-Turcq.
109. L'Isle-Adam.
110. Rue du Four-Salon, dite Saint-André.
111. Refuge de Maroeuil.
112. Place Quinquale.
113. Rue du La[r]cin.
114. L'église [de] Saint-Maurice.
115. Maison fond[ée] pour cinq filles dévotte de Dieu à l'honneur des cinq playes de notre Seigneur Jésus-Christ.
116. Rue d[es] Soufflets.
117. Rue [de] Vivier, alias des Tonnelets.
118. Cazerme [dite] de Saint-Maurice.
119. Rue [de l'Étrée].
120. L'église, [convent et] hosp[ita]l de Saint-Jean.
121. Rue [de] la Quentrie.
122. Petit flégard ou rue sans bout fermée d'une porte sur ladite rue de la Quentrie.
123. Rue du Grandon, dite des Agaches.
124. Le greffe de Saint-Vaast.
125. Deux petites lignes punctu[ées] qui dénotent le lieu [et] place où souloit avoir une [bar]rière.
126. Lieu et place de la Cour-le-Comte, dit le Con[s]eil.
127. Lieu et place de la Gouverna[n]ce.
128. L'église Saint[e]-Marie-Magdel[e]ine.
129. Chapelle de Notre-Dame-en-Castel.
130. Lieu et place de l'église Saint-Pierre, démolie en partie, et l'autre présent[ement] à usage d'infirmierie.
131. Hostel de Souastre.
132. Rue du Co[n]seil.
133. Rue de la Gouvernance.
134. Rue des Rapporteurs.
135. Marché au poisson.
136. Rue des Jongleurs.
137. Rue des Lièvres, dite des Petit-Vizier.
138. Rue de la Porte-Derrière-des-Récollets.
139. L'église et convent des récollets.
- 140 et 141 et 142. D[é]notent un fief de l'abbaye royale de Saint-Vaast d'Arras, que l'on dit le four [des] Prestres, composé d'une maison et par[te] d'une autre et de toute l'entrée du convent desdits récollets [ainsi] qu'elle se comp[re]nd et s'étend (n° 142), la[que]lle maison n° 140 appartient aux hoirs Jean Hequin, et ladite par[te] n° 141 au sieur Fromentin.
143. Rue des Prêtres, dite des Récollets.
144. Rue des Grands-Vicéiers, alias de la Guillerterie.
145. Rue de Saint-Denis, alias du Grand-Duc.
146. Rue de Derrière-les-Murs-de-Saint-Vaast.
147. Rue de la Larderie.
148. Placette des Chaudronniers.
149. Rue Wiquel[et]oques.
150. L'hôtel de ville.
151. Rue de la Braderie.
152. Rue des Masseaux, dite de Saint-Michel.
153. Rue des Bouchers.
154. Cazermes du Griffon.
155. Rue du Tripot.
156. Le jeu de paume.
157. Chapelle des Grands-Ardens.
158. Petite rue sans bout.
159. Rue de la Coupe-d'Or.
160. Rue des Warenches, dite des Trois-Visages.
161. Rue aux Ours.
162. Rue de Derrière-la-Halle-aux-Laines.
163. Ruelle Goubet.
164. Rue du Noble, dite du Collimoge.
165. Rue du Croissant-d'Or.
166. Rue sans bout.
167. Rue des Dromadères ou du Ver-Galant.
168. Rue des M[ar]teaux.
169. Chapelle dite de la Basterie.
- 170, 171, 172 et 173. D[é]notent un fief de l'abbaye royale de Saint-Vaast d'Arras que l'on dit les Grands et Petits-Marteaux etc., composé de quatre maisons

- tenantes ensemble, appartenantes savoir celle des Grands-Marteaux, numéro 170, à la veuve Jacques Caudron, celle des Petits-Marteaux, n° 171, avec celles des n° 172 et 173 aux nommés Pierre, N[icolas] Antoine, Marie, [Marguerite] etc., Pasquette Jonquieres [et] Jean Delbarre.
174. Rue de la Basterie.
175. La Petite-Place.
176. Lieu et [place] de la chapelette et pyramide où repose ordinairement la Sainte Chandelle.
177. La Maison Rouge.
178. Les Taillerie ou Entre-Deux-Places.
179. Bastion de Saint-Michel.
180. Rue de la Fleur-de-Lis.
- 181, 182 et 183. D[é]notent trois petits flégards ou rues sans bout.
184. Rue de la Grosse-Teste.
185. Rue des Dominiquains.
186. Rue du Baillage, dite du Saumon.
187. L'église et convent des pères dominicains.
188. Rue de la Belle-Image.
189. Petit flégard qui sert pour entrer dans l'église de Saint-Nicolas.
190. Autre petit flégard qui sert aussi pour entrer dans l'Église de Saint-Nicolas.
191. L'église de Saint-Nicolas-des-Fossez.
192. Ruelle de l'Hermitte.
193. Rue du Curé-de-Saint-Nicolas-des-Fossez.
- 194 et 195. Rues du Chevalier-Rouge.
196. Rue du Cardinal.
197. Rue du Vert-Baudet.
198. Rue de Justice.
199. Rue de la Balaine.
200. Rue de la Housse.
201. Rue de l'Escu-de-France.
- 202 et 203. Petit flégard ou rue sans bout qui ont leurs entrées et sorties par la rue de l'Écu-de-France.
204. Rue des Balances.
205. Rue de Derrière-l'Hostel-d'Egmont.
206. Lieu et place d'hostel d'Egmont.
207. L'église Saint-Géry.
208. Rue de la Vautette.
209. Rue de Saint-Géry.
210. Place de Saint-Géry.
211. Lieu et place de l'hostel des Estats d'Artois.
212. Place Méault, dite de Cardevaque.
213. Rue de Saint-Germain.
214. Rue de Saint-Hubert.
215. Rue du Fresno.
216. Rue des Portes.
217. Rue des Fauchilles ou du Chef-Saint-Jean.
218. Lieu et place de l'hostel de Gomicourt, cy-devant de Marle.
219. L'église de Saint-Jean-en-Ronville.
220. Rue des Baudets.
221. Grande rue de Saint-Nicolas.
222. Est un fief de l'abbaye royale de Saint-Vaast d'Arras, que l'on dit la brasserie de l'Échiquier, appartenant au sieur Durepaire.
223. Rue des Dromont, dite de Ronville.
224. Lieu et place de l'hôtel de Bucquoy.
225. Hostel d'Épinoy, présentement à usage de cazermes.
226. Porte de Ronville.
227. Flégard qui conduit au rempart.
228. L'église et convent des carmes chaussées.
229. Rue de Saint-Jean.
230. Rue de la Place.
231. Place ou cimetière de Saint-Jean.
232. Rue de Sainte-Marguerite.
233. Rue des Filles-de-la-Charité.
234. Rue des Lions.
235. Lieu et places de la maison ou convent des filles de la charité.
236. Rue d'Héronvals.
237. Rue des Bordeaux.
238. Cazermes d'Héronvals.

239. Rue de la Coupette.
240. L'église et convent des jésuites.
241. Rue des Granata ou d'Ernestal.
- 242 et 243. Petit flégard ou rue sans bout.
244. Rue et place des Jésuites.
245. Rue de la Croix-Rouge.
246. Rue des Flagots.
247. Rue des Chaudrons.
248. Rue de l'Espagne.
249. Rue d'Hagerue, dite des Capucins.
250. L'église et convent des capucins.
251. Place de Saint-Etienne.
252. L'église de Saint-Etienne.
253. Place de Sainte-Agnès.
254. Arcenal.
255. L'église et convent de Sainte-Agnès.
256. Maison fondée pour six filles dévotte, dédiée à saint Dominique.
257. Rue [de] Saint-Estienne.
258. Rue de l'Épée, dite Odée.
259. Rue de Saint-Mathieu.
260. Chapelle et maison fondée pour sept filles dévotes, dédiée à saint Mathieu.
261. L'église et convent des Loué-Dieu.
262. Rue des Loué-Dieu.
263. Rue de Sainte-Barbe.
264. Rue du Puits-Saint-George.
265. Rue du Fer-à-Cheval.
266. Rue sans bout.
267. Rue de Saint-Aubert.
268. L'église de Saint-Aubert.
269. Rue des Gauquier.
270. Hospital de Saint-Michel.
271. Est un fief appartenant en propre à l'abbaye royale de Saint-Vaast d'Arras que l'on dit maison ou chef-lieu du Gaule-Sanssoir.
272. Wez Dame-Esmain.
273. Flégards ou petites ruelles.
274. Lieu et place du refuge de Saint-Eloy.
275. Est un fief de l'abbaye royale de Saint-Vaast d'Arras appartenante à celle de Saint-Eloy, qui souloit faire partie de la maison ou chef-lieu du Gaule-Sanssoir.
276. Petit flégard ou rue sans bout présentement enclavée dans le refuge de Saint-Eloy.
277. Place de Saint-Eloy sur laquelle souloit avoir un moulin à eau.
278. Est une borne qui fait séparation ou extrémité du pouvoir de Chaulnes.
279. Porte de cité.
280. Magazin de la porte cité.
281. Fossé ou courant d'eau sauvage qui sépare la ville d'avec la cité, vulgairement nommé « les fossés Buriens ».
282. Magazin.
283. Chemin de communication de la [ville] avec la cité nommé « l'Union ».
284. Cazermes de l'Union.
285. Porte de la Triperie.
286. Maison à usage de cazermes.
287. Rue Quistotte, dite des Bouchers.
288. Porte Maître-Adam présentement non à usage.
289. Rue Maître-Adam.
290. L'église et convent des urselines.
291. Porte de Baudimont.
292. Chapelle de Sainte-Agnès.
293. Flégard ou rue qui conduisoit au rempart et surplus enclavé dans le jardin des brigittines.
294. L'église et convent des brigittines.
295. Lieu et place de l'hostel d'Estrade.
296. L'église et maison du séminaire.
297. Rue de Baudimont.
298. L'église, convent et hospital de l'Hostel-Dieu.
299. Cloistre de Notre-Dame.
300. L'église de Saint-Nicolas-en-Attr.

301. L'hôtel de ville de la cité.
 302. La Terrée.
 303. Rue des Morts.
 304. Rue de Notre-Dame.
 305. L'église cathédrale.
 306. Mail[s]o[n] [et] jardin de l'évêché.
 307. Rue des Chanoines.
 308. Rue des Béguines.
 309. Rue des Paix.
 310. L'église et convent des dames religieuses des Paix.
 311. Lieu et place du petit séminaire présentement à usage de maison et demeure pour les pauvres de la cité.
 312. Flégard fermée de porte à ses deux extrémités, présentement à usage de jardin occupé par le major de la cité.
 313. Cimetière de Saint-Nicaize.
 314. Magazin.
 315. L'église de Saint-Nicaize.
 316. Rues de Saint-Nicaize.
 317. Rue d'Amiens.
 318. Porte d'Amiens.
 319. L'église et convent des trinitaires.
 320. Chapelle de Sainte-Anne, présentement à usage d'école pour les pauvres garçons orphelins de la cité.
 321. L'église et convent des clairisses.
 322. Rue de Sainte-Claire.
 323. Les grands cazermes de l'esplanade.
 324. Latrines.
 325. Cazermes de Sainte-Barbe.
 326. Rue de Paris.
 327. Rue sans bout.
 328. Les aisles et pavillons.
 329. Jardins du Gouverneur.
 330. Courant des Hautes-Fontaines.
 331. Moulin de Saint-Fiacre.
 332. Petites cazermes.
 333. Rivière de Saint-Fiacre.
 334. Lieu et place des anciens fossés de la ville présentement à usage de prairies occupé par l'estat major.
 335. Courant d'eau d'Agny.
 336. Prez appartenant à Madame de Cousturelle.
 337. Prez appartenant aux jésuites d'Arras.
 338. Rue de Saint-Eloy.
 339. Prez appartenant au sieur Pranger.
 340. Maison et héritages appartenante à Antoine de May.
 341. Lieu et place où souloit estre l'église ou chapelle et prébiterie de Saint-Eloy.
 342. Prez appartenant à Robert Taffin.
 343. Pavé qui conduit de la cité à la citadelle.
 344. L'esplanade.
 345. Chemin qui conduit du rempart ou grande ligne de communication à la citadelle.
 346. Piedente qui conduit à la citadelle.
 347. Chemin qui conduit de la citadelle à la porte d'Amiens.
 348. Porte de la citadelle.
 349. Grande ligne de communication.
 350. Lieu et place de la citadelle.
- Glossaire**
Coterie (n° 13 et 99) : héritage ou fief roturier dérend (passim) : limite
Gaulle (n° 271 et 275) : rente foncière, cens
Piedente (n° 346) : chemin piétonnier
Souloit : avait l'habitude de ; imparfait d'un verbe disparu, sert à former l'imparfait.
Wez (n° 272) : abreuvoir

Avertissement sur la reproduction imprimée et l'édition de la légende

Le plan

L'état de conservation du plan nous a conduits à apporter sur la reproduction imprimée quelques modifications pour en faciliter la lecture. Les chiffres renvoyant au répertoire et les noms des ressorts seigneuriaux ont été doublés en caractères d'imprimerie ; ceux effacés ont été restitués entre crochets. La couleur « azur » indiquant les fiefs de l'abbaye, presque entièrement disparue, a été rétablie, de même que le violet des maisons tenues en coterie (n^{os} 13 et 99 seulement). Le rouge-brun des édifices militaires et assimilés, devenu trop pâle, a été foncé. En revanche ont été légèrement éclaircis le gris bleuté provenant de la couleur « argent » (enclos de l'abbaye) qui s'est oxydé et le gris correspondant à la couleur noire du ressort de la juridiction de l'abbaye (les « pouvoirs »). A noter que l'or des églises est rendu par une teinte jaune et le rouge clair des autres fiefs par un rose pâle. La différence entre le vert des prés et la couleur d'eau (verte aussi) a été renforcée.

Le répertoire

L'édition du texte de la légende a été effectuée selon les critères en vigueur de l'édition scientifique des textes anciens postérieurs à 1600 : respect de l'orthographe et de la graphie de l'original mais introduction d'une ponctuation et d'une accentuation conformes à l'usage du XXI^e siècle et résolution des abréviations, en sorte de rendre le texte lisible par quiconque. Le manque de rigueur dans les graphies de toponymes est une faiblesse du travail de Desailly, que ses commanditaires ne payèrent pas pour cela, il est vrai. Et ce sans parler des tics orthographiques de son scribe (les casernes, les convents), tout à fait normaux pour un contemporain de Sévigné et de Saint-Simon mais très gênants pour les noms propres, dont la prononciation nous échappe, 300 ans plus tard. Les noms communs de l'ancienne langue et les mots propres au français du Nord ont été évidemment conservés, mais un glossaire donne *in fine* la signification de quelques-uns d'entre eux.

La comparaison des noms de rues et de lieux avec ceux que Roger Berger a relevés¹ rend compte d'une belle continuité, mais aussi d'une perte de sens et de compréhension, d'un oubli des significations. *L'Aubel* du XIII^e siècle est devenue *Lobel - L'Obel ou la Valleau* (n^o 17), que l'on devrait transcrire *l'Avalleau* selon E. Morel ; la *Queutrie* médiévale est lue *Quentrie (Delquenterie* en 2004, dans un autre quartier d'Arras) ; ce qui dénature sa signification. Plus intéressant, notre *Wez d'Amain* a complètement décroché du *Wez Dame-Esmain* (n^o 272) de 1704 (le gué ou abreuvoir de la dame Emme, tout comme au moyen âge, en français comme en latin). La principale difficulté aura été de ponctuer ce texte plein de longues énumérations et d'une syntaxe parfois approximative et somme toute assez peu rigoureux du point de vue des toponymes, alors qu'il est très précis pour la cartographie. Il est bon de rappeler que ce type de texte gagne à être lu à haute voix en tenant le doigt sur le plan.

Les mots ou parties de texte effacés par l'usure ont été rétablis entre crochets, en se fondant seulement en cas d'illisible totale sur la copie de Cottel de 1849 (dans ce cas : italique entre crochets). Certaines lectures ont été aisément devinées et seulement contrôlées sur cette copie de 1849, considérée comme franchement fautive en un point au moins (quand il est question du repère **R**) et comme douteuse ailleurs (repère **X**), donc indigne d'une absolue confiance. Il convient de signaler que la légende des numéros 257 à 350 du répertoire ne figure pas sur le plan lui-même mais sur un feuillet séparé, plus lisible et conservé sous la cote CPL 812 F.

¹ Dans « Arras et les Arrageois au XIII^e siècle » (*Littérature et société arrageoises au XIII^e siècle...*, Arras, 1981, p. 25-55). Nous lui devons les exemples cités ci-dessous. Nous nous sommes reportés également, après Roger Berger, à E. Morel, *Essai de topographie arrageoise. Plan d'Arras-ville en 1382...*, Arras, 1914 (qui critique durement ses prédécesseurs). La monographie de Cardevacque et Terninck, *L'abbaye de Saint-Vaast...*, publiée à Arras en 1866 pour le t. 2, consulté, est trop ancienne et évasive pour fournir autre chose que des repères chronologiques sur l'abbatit de Bouillon.

P. Wintrebart, avec la collaboration de J.-E. Iung

Histoire & Mémoire — Bulletin d'information trimestriel édité par les Archives départementales du Pas-de-Calais : 1, rue du 19 Mars 1962 - 62000 DAINVILLE - Tél : 03 21 71 10 90
Directeur de la publication : Dominique DUPILET - Rédacteur en chef : Jean-Éric IUNG - Coordination : Lydia HUGUIET
Iconographie : Archives départementales du Pas-de-Calais sauf mention particulière - Réalisation : Studio Interligne - Arras - Impression : Imprimerie SENSEY - Arras
Tirage : 3000 exemplaires - ISSN 1254.1184 - Dépôt légal : 2^e trimestre 2004 - © Les Archives départementales du Pas-de-Calais - 2004

ABONNEMENT
A reproduire sur papier libre

Nom :

Prénom :

Adresse :

Profession :

Prix : 6 € (frais de port compris) pour 4 numéros

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Monsieur le payeur départemental du Pas-de-Calais et à adresser à :
Archives départementales du Pas-de-Calais - Madame la chargée de communication - 12, place de la Préfecture 62018 ARRAS CEDEX 09

